

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-7-11-3

**Séance du** vendredi 7 juillet 2017

## **IBA BASEL 2020 - CONVENTION DE COFINANCEMENT 2017 - 2021**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CD-2017-2-11-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 mai 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- autorise le versement d'une subvention totale de 180 000 € à l'Eurodistrict trinational de Bâle pour le projet « IBA Basel », à raison de 40 000 € par an de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021, selon les modalités prévues dans la convention, après signature de cette dernière et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants aux budgets primitifs 2018, 2019, 2020 et 2021.

Les crédits relatifs à ce soutien seront prélevés sur le programme F812, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 code programme 2678 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité